

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 5 février deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Arthur Ouellet, conseiller no 2
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : M. Pascal Bernier, conseiller no 3

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-02-22

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-02-23

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'ils soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2018 se chiffrent à 13 721,16\$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les factures payées durant le mois de janvier 2018 se chiffrent à 9 198,80\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

18-02-24

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2018 au montant de 110 553,40\$.

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 RÉSUMÉ DES SUJETS EN COURS À LA MRC DES MASKOUTAINS

Monsieur le maire Robert Beauchamp désire informer le conseil, ainsi que la population des sujets en cours à la MRC des Maskoutains.

5.4 SOIRÉE BÉNÉVOLES ET REMISE DE MÉDAILLES

Le conseil municipal discute des avancements de la soirée et des derniers détails à régler.

5.5 FOURNISSEUR D'HUILE AU GARAGE

18-02-25

Considérant l'insatisfaction du service du fournisseur d'huile au garage qui dessert la municipalité;

Considérant que le conseil a demandé à la direction de s'informer auprès de plusieurs fournisseurs à proximité de la municipalité;

Considérant avoir eu des réponses auprès de quatre fournisseurs d'huile;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de choisir comme nouveau fournisseur d'huile de chauffage au garage l'entreprise Succession Maurice Desrosiers, vu son prix très compétitif ainsi que sa proximité avec le garage municipal.

Il est également résolu de mettre fin à l'entente avec Pétroles Sonic dans les plus brefs délais.

5.6 PHOTO DU CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS

18-02-26

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale de s'informer auprès de Rose-Marie Hébert Photographies de ses disponibilités et des prix pour le projet photo.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 SEMAINE DE RELÂCHE

18-02-27 Il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour des raisons familiales, conciliation travail-famille.

5.8 MATINÉES GOURMANDES, ÉDITION 2018

Le conseil ne donne pas suite.

5.9 SUBVENTION POUR NOUVEAU-NÉ

18-02-28 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour les nouveaux nés à madame Lauriane Brouillard d'un montant de 100\$ pour la naissance de Justine St-Pierre.

5.10 SOLUTION ANEXA

Le conseil se prononcera lorsque le taux de participation sera connu.

5.11 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

18-02-29 CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 12 au 16 février 2018, sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Arthur Ouellet
Appuyée par madame Marguerite Desrosiers
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire, et;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 SÉCURITÉ CIVILE-FORMATION

18-02-30 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale de faire un appel à tous parmi les municipalités environnantes pour savoir s'il y a des groupes qui veulent se joindre à nous pour une formation en sécurité civile avec Sécurité civile Landry.

6.2 SOUPER POMPIERS

18-02-31 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 200\$ pour le souper des pompiers qui aura lieu le 17 mars 2018.

6.3 SÛRETÉ DU QUÉBEC-CONTRIBUTION MUNICIPALE-DEMANDE D'APPUI

18-02-32 Considérant la réception de la résolution 27-01-2018 Sûreté du Québec-La contribution municipale de la Ville de Saint-Pie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a subit la même chose que la Ville de Saint-Pie;

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu donne son appui concernant la contribution municipale à la Sûreté du Québec.

Il est également résolu de faire parvenir cette résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux et à la députée du comté de St-Hyacinthe, Mme Chantal Soucy.

6.4 FACTURATION LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE

Le conseil discute du règlement concernant la facturation lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule. Un avis juridique sera nécessaire.

7. TRANSPORT ROUTIER :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Un (1) permis de démolition a été émis.

9.2 INSTALLATIONS SEPTIQUES-SUIVI

18-02-33

Considérant que monsieur Samuel Grenier, inspecteur en bâtiment, a déposé la liste des demeures dont aucune demande de permis pour installations septiques n'a été faite en date du 31 janvier 2018;

Considérant que le conseil municipal doit guider l'inspecteur en bâtiment sur les procédures à suivre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Arthur Ouellet, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner aux retardataires un délai supplémentaire pour produire une demande de permis, mais que les travaux soient tout de même effectués dans l'année 2018. L'inspecteur en bâtiment devra communiquer la nouvelle décision avec les retardataires.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Une réunion sera organisée prochainement afin de discuter d'un plan B, suite à l'absence indéterminée de la ressource en loisirs.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Résolution #18-01-20: Ressources humaines-Assistant juridique-Embauchage (MRC des Maskoutains)
- 11.2 Résolution #18-01-029: Service de sécurité incendie-Offre d'achat de pinces de désincarcération usagées-Modification de la résolution 2017-09-230 (Municipalité de Saint-Jude)
- 11.3 MMQ: Part de la 9e ristourne consécutive de la MMQ

12. SUJET DIVERS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-02-34

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h35.

Maire

Directrice générale